

AVIS DE CLASSEMENT ET DE SELECTION DES PROJETS

ARS/DAOSS/SAE/971-2026-024

**APPEL A PROJETS DES AGENCES DE SANTE (ARS)
DANS LE CADRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION
DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (FATESAT)**

Dans le cadre de la circulaire n° DGCS/SD3B/SD5A/2025/53 du 11 août 2025, l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a lancé l'appel à projets des agences régionales de santé (ARS) relatif au « Fonds d'accompagnement de la transformation des établissements et services d'accompagnement par le travail (FATESAT) » le 13 août 2025.

La fenêtre de dépôt des dossiers de candidature a été ouverte jusqu'au 15 septembre 2025.

3 dossiers ont été réceptionnés dans les délais fixés et déclarés recevables par l'Agence de Santé.

La commission de sélection des projets s'est réunie le 17 octobre 2025.

Après délibération, sur la base des exigences et des conditions d'éligibilité fixées dans le cahier des charges, le classement des projets est arrêté comme suit :

Position n°	ESMS Porteur du projet	Type de projet d'investissement
1	ESAT LE CHAMPFLEURY	Création d'un atelier « Buanderie ». (Projet de diversification vers une nouvelle activité)

Le présent avis de classement et sélection des projets fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (www.guadeloupe.ars.sante.fr).

Gourbeyre, le

28 JAN. 2026

Directrice Générale par intérim de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-



Dr Florelle BRADAMANTIS